



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2012

Original: français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-troisième session

Compte rendu analytique de la 658^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 1^{er} octobre 2012, à 15 heures

Président: M. Knutsson.....(Suède)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Abdollahi** (Iran) dit que, dans son pays, les Afghans ont notamment accès aux services de santé et à l'enseignement de base. En 2011, seuls 21 000 réfugiés afghans en Iran sont retournés dans leur pays et depuis début 2012, 835 Afghans ont été réinstallés. Chaque année, le Gouvernement iranien alloue 345 millions de dollars des États-Unis aux 288 000 étudiants réfugiés afghans et irakiens.

2. **M^{me} Southern** (Australie) dit que son pays a signé, en 2012, un cadre de partenariat avec le HCR d'un montant de plusieurs millions de dollars. D'ici à juin 2013, l'Australie va élargir son programme de réinstallation afin de pouvoir prendre 20 000 personnes en charge. Le Gouvernement australien a débloqué 10 millions de dollars pour renforcer la coopération régionale, notamment grâce à l'inauguration d'un bureau régional d'appui, le 10 septembre 2012, à Bangkok. En 2012, l'Australie a versé 6 millions de dollars au HCR pour le Plan d'action régional pour les réfugiés syriens. D'ici à 2016, le Gouvernement australien va accroître sa contribution de base au HCR.

3. **M. Sylvester** (Canada) dit que son pays permet à près de 13 000 réfugiés par an de se réinstaller et offre une aide humanitaire à des millions de personnes. Le Canada a revu son système d'asile afin d'en améliorer la rapidité et l'équité, et de s'assurer que les réfugiés ayant besoin d'une protection la reçoivent rapidement et que les demandeurs déboutés sont renvoyés sans délai. Le Canada va créer une nouvelle section d'appel des réfugiés, qui permettra à une majorité des demandeurs déboutés d'avoir accès à un appel fondé sur les faits auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Depuis novembre 2011, près de 14 000 réfugiés angolais ont quitté le Canada pour rentrer dans leur pays. En 2011, le HCR, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Ghana et le Togo, ont conclu trois accords tripartites sur le retour volontaire des réfugiés en Côte d'Ivoire. Le Canada se félicite de ces accords de coopération.

4. **M. Ngokosso** (République démocratique du Congo/RDC) dit que, depuis mai 2012, l'insécurité grandissante dans l'est du pays a entraîné le déplacement de 2 235 954 personnes sur le territoire et de 60 000 nouveaux réfugiés dans des pays voisins. Sur les 79 617 réfugiés angolais en RDC, pour lesquels la clause de cessation est effective depuis le 30 juin 2012, 17 111 ont été rapatriés. Près de 23 000 personnes ayant exprimé leur intention de rentrer en Angola attendent d'être rapatriées tandis que 48 000 demandes d'intégration locale ont été enregistrées. Le Gouvernement congolais estime qu'il serait plus réaliste de reporter l'application de la clause de cessation du statut de réfugié rwandais au 30 juin 2013, notamment du fait de l'insécurité qui rend extrêmement difficiles la localisation des réfugiés et les contacts avec eux. Le retour à la paix dans la partie est de la RDC permettra de poursuivre le processus de rapatriement des Congolais, dont 111 107 vivent en Ouganda, 57 641 au Rwanda, 62 667 en République-Unie de Tanzanie et 28 957 au Burundi. Le rétablissement de la paix dans la province de l'Équateur, l'appui du HCR et la pleine collaboration du Gouvernement congolais ont contribué au rapatriement, depuis mai 2012, de 25 687 personnes sur 115 134 réfugiés.

5. **M^{me} Sinjela** (Zambie) dit que le Gouvernement zambien a adopté de nouveaux critères pour octroyer un statut juridique aux réfugiés, essentiellement angolais, remplissant les conditions requises, par exemple en leur accordant la nationalité zambienne ou en leur délivrant un titre de séjour permanent. La Zambie va mettre en place un plan d'action pour les 23 000 Angolais qui ne bénéficient plus du statut de réfugié depuis l'invocation de la clause de cessation, le 30 juin 2012. Elle poursuit aussi ses activités de sensibilisation auprès des communautés d'accueil dans le cadre du programme d'intégration locale. Afin de parvenir à une solution durable pour les réfugiés rwandais, qui auraient encore besoin d'une protection internationale après l'invocation de la clause de cessation le 30 juin 2013,

le Gouvernement rwandais pourrait faciliter l'acquisition de la nationalité du pays d'asile pour ceux qui détiennent déjà un permis de séjour. Enfin, une étude sur l'apatridie devrait être lancée d'ici à la fin de 2012 afin que la Zambie puisse se prononcer en connaissance de cause sur l'adhésion à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

6. **M^{me} Kos** (Croatie) dit que son pays aide financièrement le HCR aux fins de la fourniture d'une aide humanitaire aux réfugiés syriens, et qu'il poursuit ses travaux sur la prévention et la réduction des cas d'apatridie, en particulier auprès de la population rom. La mise en place, par la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, la Croatie et les partenaires d'exécution du Programme régional conjoint sur les solutions durables pour les réfugiés et les déplacés suit son cours.

7. **M. Minami** (Japon) dit que la contribution de son pays au HCR s'élèvera, en 2012, à 180 millions de dollars des États-Unis, contre 226 millions de dollars des États-Unis en 2011. L'événement organisé par le HCR sur la question des réfugiés afghans, en marge de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, a confirmé l'importance du lien entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. En 2011, le Japon a lancé un programme pilote de réinstallation afin d'accueillir les réfugiés du Myanmar du camp de Mae La, en Thaïlande. Ce programme sera prolongé de deux ans.

8. **M. Mohar Betancourt** (Mexique) dit que ces dernières années, son pays a considérablement modifié son cadre juridique en incluant le droit d'asile dans sa Constitution et en adoptant une loi spéciale sur les réfugiés et les bénéficiaires de la protection complémentaire, qui inclut le genre comme motif supplémentaire d'octroi du statut de réfugié et prévoit une protection complémentaire pour les personnes n'ayant pas le statut de réfugié et dont la vie serait menacée en cas de retour dans leur pays d'origine. Le Mexique a aussi adopté des mesures pour permettre aux réfugiés de travailler et d'avoir gratuitement accès aux soins de santé.

9. **M. Van Schreven** (Pays-Bas) exhorte tous les pays à contribuer aux programmes de réinstallation et à continuer de soutenir les activités d'appui du HCR aux pays d'accueil.

10. **M. Getahun** (Éthiopie) dit que le nombre de réfugiés dans le pays a fortement augmenté, passant de 265 000 en septembre 2011 à 375 000 en septembre 2012. L'Éthiopie est donc fortement préoccupée par la diminution de plus de 30 % du budget alloué au programme pour les réfugiés, d'autant plus qu'il est prévu d'ouvrir, dans les deux mois à venir, trois camps pour accueillir les nouveaux réfugiés. Depuis 2009, la politique d'installation des réfugiés en dehors des camps a permis à nombre d'entre eux de subvenir à leurs besoins et de poursuivre leurs études, notamment grâce aux bourses universitaires octroyées à plus de 950 réfugiés érythréens. La visite du Haut-Commissaire pour les réfugiés en Éthiopie, en 2012, a permis d'aborder la question de l'intensification des activités humanitaires transfrontières entre l'Éthiopie et la Somalie, en vue notamment de réduire le flux de réfugiés vers l'Éthiopie.

11. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Ce dernier est extrêmement préoccupé par les difficultés rencontrées pour réunir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des opérations de rapatriement des populations réfugiées en République démocratique du Congo.

12. **M^{me} Arango Olmos** (Colombie) dit que, dans le cadre de l'application de la loi relative aux victimes et à la restitution des terres, un mécanisme de réparation individuelle, et notamment d'aide psychosociale, a été mis en place. Pour 2012, l'objectif est d'en faire bénéficier 72 380 victimes. La Colombie et l'USAID collaborent activement en vue de concevoir et de mettre en œuvre des programmes d'insertion sociale pour les populations déplacées en milieu urbain. En 2012, la Colombie a versé une contribution volontaire au

Haut-Commissariat en faveur des populations réfugiées le long de la frontière nord de l'Équateur.

13. **M^{me} Mirachian** (Italie) dit que l'Italie est l'un des principaux pays européens de transit pour les migrants clandestins, dont plus de 62 000 ont rejoint les côtes italiennes en 2011. L'Italie demande à l'Union européenne de prendre de nouvelles mesures à cet égard, de renforcer la coordination entre les pays d'origine et de transit des migrants et de créer une zone commune de protection et de solidarité, d'autant plus que la crise syrienne accroît le risque d'une nouvelle situation d'urgence.

14. **M. Seokyoung Choi** (République de Corée) déplore l'augmentation des cas de refoulement vers certains pays en 2011 et dit que des réfugiés et des demandeurs d'asile qui avaient fui la République populaire démocratique de Corée y ont été renvoyés contre leur gré. La protection des réfugiés et demandeurs d'asile nord-coréens doit rester prioritaire. À cet égard, la loi relative aux réfugiés, qui entrera en vigueur en juillet 2013, vise à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme des réfugiés et des demandeurs d'asile. La République de Corée s'efforce d'améliorer ses structures d'accueil en augmentant ses effectifs d'interprètes et en préparant l'ouverture, en juin 2013, d'un centre d'accueil pour les réfugiés.

15. **M. Delmi** (Algérie) rappelle que son pays doit aujourd'hui faire face à de nouvelles vagues de réfugiés essentiellement originaires du Mali et de la République arabe syrienne. Pour permettre le retour de ces réfugiés dans leur pays d'origine, l'Algérie a pris des mesures pour créer les conditions propices à l'apaisement des conflits dans la région. En outre, la législation nationale a été révisée afin que les dispositions relatives au traitement des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides soient conformes aux principes du droit international des réfugiés.

16. **M. Niemtchinow** (France) dit que la garantie d'un accès rapide, libre et sans entrave aux populations vulnérables pour les acteurs humanitaires est essentielle, qu'une coordination étroite de l'ensemble des acteurs humanitaires sur le terrain est indispensable et que l'aide d'urgence ne doit pas se réduire à une vision de court terme mais s'inscrire dans une stratégie plus large de reconstruction et de développement.

17. **M^{me} Bassim** (Égypte) dit que son pays, qui a accueilli plus de 100 000 réfugiés syriens, est préoccupé par l'aggravation de la crise syrienne et les déplacements de population qu'elle provoque. Elle évoque la situation dramatique des réfugiés palestiniens, contraints de quitter les pays qui les accueillait depuis de nombreuses années en raison des crises qui y sévissent.

18. **M^{me} Pierce** (Royaume-Uni) appelle l'attention sur les points suivants: la direction des opérations en situation de crise humanitaire, la coordination, la responsabilité et le suivi par les bailleurs de fonds des progrès accomplis par les organisations. Elle fait observer que la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers permet de leur assurer une protection et que cette solution devrait être proposée au même titre que le rapatriement librement consenti et l'intégration locale.

19. **M. Demiralp** (Turquie) rappelle qu'en octobre 2011, la Turquie avait annoncé la mise en place d'un régime de protection temporaire pour les réfugiés syriens. Depuis cette date, elle a maintenu ce régime et a en particulier respecté le principe de non-refoulement. La Turquie accueille plus de 80 000 Syriens, sans compter les personnes qui se trouvent à l'extérieur des camps. En août et septembre 2012, le nombre de Syriens cherchant à se réfugier en Turquie a quasiment quadruplé. Dans ce contexte, il est regrettable de constater que le Plan d'action régional pour les réfugiés syriens manque encore cruellement de fonds.

20. **M^{me} Westman-Clement** (Suède) se félicite que le Haut-Commissariat accorde la priorité à la promotion de solutions durables et exhorte l'organisation à continuer de renforcer ses partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires d'exécution sur le terrain. La Suède est l'un des États membres de l'Union européenne qui compte le plus grand nombre de demandeurs d'asile par rapport à sa population. Elle prévoit de faire passer sa contribution financière au HCR de 613 à 633 millions de couronnes suédoises en 2013, sous la forme de fonds non réservés.

21. **M. Schumacher** (Allemagne) dit que son pays approuve la nouvelle stratégie du HCR en matière d'éducation pour la période 2012-2016, et célèbre pour sa part le vingtième anniversaire d'un programme de bourses qui, depuis 1992, a permis à plus de 6 000 réfugiés de suivre des études. L'Allemagne appuie l'initiative du HCR concernant la recherche de solutions transitoires, ainsi que la solution stratégique pour les réfugiés afghans. En décembre 2011, elle a lancé un programme de réinstallation prévoyant 300 places chaque année. Financièrement, l'Allemagne a pu maintenir sa contribution au même niveau en 2011 et même l'augmenter en 2012.

22. **M. Guterres** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), réagissant aux observations de l'Italie, juge important de renforcer la coopération à l'échelle européenne, d'améliorer effectivement le système d'asile européen commun et de sensibiliser l'opinion publique afin de lutter contre la xénophobie et la discrimination raciale. Il remercie la République de Corée pour son assistance aux citoyens de la République populaire démocratique de Corée qui deviennent de facto des réfugiés lorsqu'ils sont contraints de rentrer dans leur pays.

23. **M. Bessler** (Suisse) dit que son pays a débloqué des ressources financières et humaines pour soutenir les efforts de protection dans les régions en crise, et qu'elle a récemment accueilli un premier groupe de réfugiés syriens. La Suisse déplore une certaine lenteur dans la mise en œuvre du programme Global Focus.

24. **M. Dengo** (Costa Rica) dit que son pays a établi un modèle de protection efficace des droits fondamentaux des étrangers et défini des critères normalisés pour l'octroi du statut de réfugié. Le Costa Rica renforce en outre son action de lutte contre la traite d'êtres humains et collabore avec les autres pays de la région pour tenter de relever des défis toujours plus complexes.

25. **M. Strohal** (Autriche) se félicite de la nomination rapide d'un coordonnateur régional du HCR pour les réfugiés syriens. Face à l'accroissement inquiétant du nombre de déplacés internes du fait de conflits ou de catastrophes naturelles, il semble primordial de renforcer progressivement le cadre de protection juridique pour cette catégorie de personnes. L'Autriche a signé avec le HCR un mémorandum d'accord visant à renforcer la coordination et la coopération en ce qui concerne les améliorations à apporter au système d'asile et d'intégration des réfugiés dans la société autrichienne.

26. **M^{me} Farani Azevêdo** (Brésil) dit que l'année 2012 est celle du quinzième anniversaire de l'adoption de la loi brésilienne sur les réfugiés, qui est considérée comme un modèle en matière de droit d'asile. Le partenariat établi par le Gouvernement brésilien avec le HCR et la société civile a contribué à faciliter l'intégration des réfugiés dans la société brésilienne. Le Brésil a en outre pu apporter son appui à la réinstallation de réfugiés dans le cadre d'une approche régionale. Enfin, il partage la préoccupation du HCR en ce qui concerne la pratique croissante de la détention des demandeurs d'asile dans un certain nombre de pays.

27. **M. Hilale** (Maroc) dit que pour la quatrième année consécutive, le Maroc a versé une contribution de 1 million de dollars au budget du HCR, sous la forme de fonds non réservés. En ce qui concerne la région du Sahel, le Maroc considère que la crise humanitaire est d'abord une crise de développement, qui nécessite une intervention

coordonnée, des moyens financiers conséquents et des politiques de redressement à court et moyen terme. Face à la crise malienne, le Maroc a été le premier pays à réagir en envoyant dès les premiers jours une importante aide alimentaire et médicale aux réfugiés maliens en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. La situation alimentaire, humanitaire et sécuritaire au Sahel est d'une gravité telle qu'elle doit figurer parmi les priorités stratégiques du HCR, de ses partenaires et de la communauté internationale. S'agissant de la Syrie, le Maroc a été parmi les premiers pays à dépêcher une aide humanitaire et logistique au profit des réfugiés syriens en Jordanie. En outre il a octroyé au HCR une aide de 250 000 dollars dans le cadre de l'assistance aux réfugiés syriens.

28. **M. Guterres** (Haut-Commissaire) remercie le Maroc pour les hôpitaux de campagne qu'il a installés en Tunisie et en Jordanie.

La séance est levée à 18 h 20.